Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260430-2026_C_106-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-106 **Séance du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Berouelanaise à Broualan, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Véronique BOSSARD-SANGUY - Samuel CANTO - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - Emmanuelle DE BEAUCORPS - Paul SALARDAINE (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Marilyne TRECAN - Axel ROUSSEL - Héloise MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - François MAINSARD - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON - Françoise MOUCHEL (Saint-Broladre) - Carole CERVEAU - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Philippe PERENNES - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – Janine LEJANVRE (Trans-la-Forêt) – René TRELLU (Sains) – Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusées : Sylvie RAMÉ-PRUNAUX (procuration à Thierry BOURGEAULT) - Sylvie COMMEREUC (procuration à Olivier BOURDAIS)

Secrétaire de séance : **Gilles LEBRET**

Convocation en date du 22 avril 2026

GOUVERNANCE – Désignation des conseillers au sein d'organismes extérieurs – Assemblée Bretonne de l'Eau / 5.3 désignation des représentants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du pays de dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel

CONSIDERANT qu'il convient de désigner **1 titulaire et 1 suppléant avec parité** au sein de l'Assemblée Bretonne de l'Eau,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 21 avril 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
DECIDE

- **DE DESIGNER** en tant que représentant(e)s de la Communauté de communes au sein des l'Assemblée Bretonne de l'Eau :

ASSEMBLEE BRETONNE DE L'EAU	
DELEGUE TITULAIRE	**DELEGUE SUPPLEANT**
Charlotte GREGOIRE	Etienne VIDON

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Date de publication, le 4 mai 2026,
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 4 mai 2026,

Le Secrétaire de séance
Gilles LEBRET

Le Président,
François MAINSARD

Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel
Synergy8 – PA Les Rolandières – 17 rue de la Rouelle - 35120 Dol de Bretagne
Tél : 02.99.80.90.57 – info@ccdol-baiemsm.bzh